

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le 24/12/2018

SLOW

ID : 038-200064434-20181217-DEL2018243-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE LES DEUX ALPES

Numéro SIRET : **20006443400018**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE DE BOURG D'OISANS**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : Budget Principal

ANNEE 2019

Code INSEE

COMMUNE LES DEUX ALPES

Budget Principal

I - INFORMATIONS GENERALES

I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 930
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	6 733
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : COMMUNAUTE COMMUNES OISANS	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
8 782 116,00	10 488 653,00	1 013,75	1 074,30

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	91,41	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	16,51	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	9,42	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	32,44	0,00
5	Encours de la dette	36 648 794,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2018.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	21 023 000,00	21 023 000,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	21 023 000,00	21 023 000,00
--	---------------	---------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	10 636 000,00	10 636 000,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	10 636 000,00	10 636 000,00
---	---------------	---------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	31 659 000,00	31 659 000,00
---------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	6 539 217,00	0,00	5 916 200,00		5 916 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 527 982,00	0,00	6 725 000,00		6 725 000,00
014	Atténuations de produits	2 000 000,00	0,00	2 030 000,00		2 030 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 584 205,00	0,00	1 654 800,00		1 654 800,00
Total des dépenses de gestion courante		16 651 404,00	0,00	16 326 000,00		16 326 000,00
66	Charges financières	1 650 000,00	0,00	1 540 000,00		1 540 000,00
67	Charges exceptionnelles	40 150,00	0,00	70 000,00		70 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	500 000,00		0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		18 841 554,00	0,00	17 936 000,00		17 936 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	5 123 261,00		1 599 500,00		1 599 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	9 712 500,00		1 487 500,00		1 487 500,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	6 653 000,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		21 488 761,00		3 087 000,00		3 087 000,00
TOTAL		40 330 315,00	0,00	21 023 000,00		21 023 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

21 023 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	100 000,00	0,00	100 000,00		100 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	1 776 693,00	0,00	1 730 000,00		1 730 000,00
73	Impôts et taxes	14 713 400,60	0,00	14 600 000,00		14 600 000,00
74	Dotations, subventions et participations	1 980 450,00	0,00	1 981 000,00		1 981 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 636 600,00	0,00	1 740 000,00		1 740 000,00
Total des recettes de gestion courante		20 207 143,60	0,00	20 151 000,00		20 151 000,00
76	Produits financiers	870 966,00	0,00	870 000,00		870 000,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	2 000,00		2 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		21 080 109,60	0,00	21 023 000,00		21 023 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	8 250 000,00		0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	6 653 000,00		0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		14 903 000,00		0,00		0,00
TOTAL		35 983 109,60	0,00	21 023 000,00		21 023 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

21 023 000,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

3 087 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	96 414,00	0,00	200 000,00		200 000,00
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00	0,00	250 000,00		250 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 731 411,82	0,00	1 547 000,00		1 547 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	3 316 138,27	0,00	4 474 000,00		4 474 000,00
	Total des opérations d'équipement	5 703 038,70	0,00	1 250 000,00		1 250 000,00
	Total des dépenses d'équipement	11 047 002,79	0,00	7 721 000,00		7 721 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	61 370,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	3 156,00	0,00	5 000,00		5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 802 344,00	0,00	2 910 000,00		2 910 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	700,00	0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	2 867 570,00	0,00	2 915 000,00		2 915 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	13 914 572,79	0,00	10 636 000,00		10 636 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	8 250 000,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	10 707 308,00		0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	18 957 308,00		0,00		0,00
	TOTAL	32 871 880,79	0,00	10 636 000,00		10 636 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 636 000,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	769 300,00	0,00	746 900,00		746 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 800 000,00	0,00	2 505 000,00		2 505 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	3 569 300,00	0,00	3 251 900,00		3 251 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	771 000,00	0,00	797 100,00		797 100,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	2 500 000,00	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			3 500 000,00		3 500 000,00
	Total des recettes financières	3 271 000,00	0,00	4 297 100,00		4 297 100,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	6 840 300,00	0,00	7 549 000,00		7 549 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	5 123 261,00		1 599 500,00		1 599 500,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	9 712 500,00		1 487 500,00		1 487 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	10 707 308,00		0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	25 543 069,00		3 087 000,00		3 087 000,00
	TOTAL	32 383 369,00	0,00	10 636 000,00		10 636 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 636 000,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

3 087 000,00

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le 24/12/2018

SLO
BP 2019

ID : 038-200064434-20181217-DEL2018243-DE

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 916 200,00		5 916 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 725 000,00		6 725 000,00
014	Atténuations de produits	2 030 000,00		2 030 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 654 800,00		1 654 800,00
66	Charges financières	1 540 000,00	0,00	1 540 000,00
67	Charges exceptionnelles	70 000,00	0,00	70 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	1 487 500,00	1 487 500,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 599 500,00	1 599 500,00
Dépenses de fonctionnement - Total		17 936 000,00	3 087 000,00	21 023 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

21 023 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 000,00	0,00	5 000,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	2 910 000,00	0,00	2 910 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 250 000,00		1 250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	200 000,00	0,00	200 000,00
204	Subventions d'équipements versés	250 000,00	0,00	250 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 547 000,00	0,00	1 547 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 474 000,00	0,00	4 474 000,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		10 636 000,00	0,00	10 636 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

10 636 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	100 000,00		100 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 730 000,00		1 730 000,00
73	Impôts et taxes	14 600 000,00		14 600 000,00
74	Dotations, subventions et participations	1 981 000,00		1 981 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 740 000,00	0,00	1 740 000,00
76	Produits financiers	870 000,00	0,00	870 000,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	2 000,00
	Recettes de fonctionnement - Total	21 023 000,00	0,00	21 023 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 023 000,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	797 100,00	0,00	797 100,00
13	Subventions d'investissement	746 900,00	0,00	746 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	2 505 000,00	0,00	2 505 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		800 000,00	800 000,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		687 500,00	687 500,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 599 500,00	1 599 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 500 000,00		3 500 000,00
	Recettes d'investissement - Total	7 549 000,00	3 087 000,00	10 636 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 636 000,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	6 539 217,00	5 916 200,00	
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	839 380,00	869 400,00	
60611	Eau et assainissement	141 154,00	96 700,00	
60612	Énergie - Électricité	614 136,00	529 000,00	
606122	GAZ	40 010,00	21 300,00	
60621	Combustibles	82 565,00	62 500,00	
60622	Carburants	103 400,00	102 000,00	
60623	Alimentation	102 222,00	110 800,00	
60624	Produits de traitement	1 000,00	500,00	
60628	Autres fournitures non stockées	33 822,00	11 600,00	
60631	Fournitures d'entretien	22 388,00	24 400,00	
60632	Fournitures de petit équipement	307 870,00	207 600,00	
60633	Fournitures de voirie	144 305,00	57 500,00	
60636	Vêtements de travail	23 566,00	12 000,00	
6064	Fournitures administratives	23 522,00	23 700,00	
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	12 740,00	13 400,00	
6067	Fournitures scolaires	13 300,00	12 000,00	
6068	Autres matières et fournitures	11 961,00	14 400,00	
611	Contrats de prestations de services	169 725,00	123 600,00	
6132	Locations immobilières	72 200,00	77 200,00	
6135	Locations mobilières	375 542,00	304 600,00	
614	Charges locatives et de copropriété	180 000,00	139 000,00	
61521	Terrains	69 096,00	121 900,00	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	92 489,00	39 500,00	
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	3 479,00	0,00	
615231	Entretien et réparations voiries	218 586,00	151 200,00	
615232	Entretien et réparations réseaux	20 392,00	900,00	
61524	Bois et forêts	16 656,00	10 800,00	
61551	Matériel roulant	41 000,00	42 900,00	
61558	Autres biens mobiliers	28 229,00	10 600,00	
6156	Maintenance	121 364,00	200 300,00	
6161	Assurance multirisques	23 000,00	2 500,00	
6168	Autres primes d'assurance	57 000,00	86 200,00	
617	Etudes et recherches	92 660,00	60 800,00	
6182	Documentation générale et technique	8 867,00	3 500,00	
6184	Versements à des organismes de formation	40 000,00	57 400,00	
6185	Frais de colloques et séminaires		0,00	
6188	Autres frais divers	15 252,00	16 000,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		4 000,00	
6226	Honoraires	164 602,00	75 000,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	25 000,00	
6228	Divers	1 600,00	8 300,00	
6231	Annonces et insertions	17 800,00	38 300,00	
6232	Fêtes et cérémonies	44 470,00	69 400,00	
6236	Catalogues et imprimés	10 620,00	16 200,00	
6237	Publications	20 000,00	13 300,00	
6238	Divers	2 100,00	700,00	
6241	Transports de biens	10 400,00	6 500,00	
6247	Transports collectifs	1 014 960,00	951 900,00	
6251	Voyages et déplacements	6 800,00	36 400,00	
6256	Missions		0,00	
6257	Réceptions	700,00	1 000,00	
6261	Frais d'affranchissement	25 000,00	26 000,00	
6262	Frais de télécommunications	53 942,00	40 000,00	
627	Services bancaires et assimilés	1 010,00	2 400,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	66 200,00	77 100,00	
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	500,00	500,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	113 700,00	107 200,00	

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
62878	A d'autres organismes	25 500,00	21 000,00	
6288	Autres services extérieurs		1 000,00	
63512	Taxes foncières	757 243,00	775 000,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3 000,00	1 000,00	
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	16 192,00	1 300,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 527 982,00	6 725 000,00	
6218	Autre personnel extérieur		0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		0,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	65 559,00	0,00	
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	17 711,00	0,00	
6411	Personnel titulaire	3 532 593,00	3 753 000,00	
6413	Personnel non titulaire	1 001 276,00	1 021 000,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	710 714,00	725 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	853 791,00	871 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	49 595,00	51 000,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100 000,00	102 000,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		0,00	
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	19 630,00	20 000,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	12 300,00	14 100,00	
6478	Autres charges sociales diverses	110 000,00	111 900,00	
6488	Autres charges	54 813,00	56 000,00	
014	Atténuations de produits	2 000 000,00	2 030 000,00	
739221	FNGIR	1 320 000,00	1 300 000,00	
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	650 000,00	600 000,00	
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	30 000,00	130 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	1 584 205,00	1 654 800,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ...	50,00	2 640,00	
6531	Indemnités	151 906,00	152 000,00	
6532	Frais de mission	300,00	0,00	
6533	Cotisations de retraite	2 397,00	0,00	
6541	Créances admises en non-valeur	50 000,00	55 000,00	
6553	Service d'incendie	189 200,00	206 400,00	
65548	Autres contributions	100,00	0,00	
6558	Autres contributions obligatoires	500,00	0,00	
657348	Autres communes	10 000,00	0,00	
657362	CCAS	129 752,00	123 800,00	
65737	Autres établissements publics locaux	777 000,00	777 000,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	273 000,00	337 960,00	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	16 651 404,00	16 326 000,00	
66	Charges financières (b)	1 650 000,00	1 540 000,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 650 000,00	1 540 000,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	40 150,00	70 000,00	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 400,00	0,00	
6712	Amendes fiscales et pénales	1 350,00	0,00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	11 000,00	20 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles	26 300,00	50 000,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	500 000,00	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	18 841 554,00	17 936 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	5 123 261,00	1 599 500,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	9 712 500,00	1 487 500,00	
6681	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à risque	8 250 000,00	0,00	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	775 000,00	800 000,00	
6862	Dotations aux amort. des charges financières à répartir	687 500,00	687 500,00	

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		14 835 761,00	3 087 000,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	6 653 000,00	0,00	
6682	Indemnité de réaménagement d'emprunt (pour ordre)	6 653 000,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		21 488 761,00	3 087 000,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		40 330 315,00	21 023 000,00	

+

RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
------------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 023 000,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	100 000,00	100 000,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	80 000,00	80 000,00	
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	20 000,00	20 000,00	
6479	Remboursements sur autres charges sociales		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 776 693,00	1 730 000,00	
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	1 000,00	1 000,00	
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique		0,00	
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	2 000,00	2 000,00	
7034	Péage, droit de pesage, mesurage, jaugeage	60 000,00	60 000,00	
7036	Taxes de pâturage et de tourbage	2 000,00	2 000,00	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	20 000,00	11 000,00	
70632	A caractère de loisirs	150 000,00	150 000,00	
7066	Redevances et droits des services à caractère social	273 593,00	162 000,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	19 200,00	80 000,00	
70688	Autres prestations de services	1 000,00	1 000,00	
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	900,00	1 000,00	
70848	aux autres organismes	2 000,00	2 000,00	
70878	par d'autres redevables	1 243 000,00	1 255 000,00	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv	2 000,00	3 000,00	
73	Impôts et taxes	14 713 400,60	14 600 000,00	
73111	Taxes foncières et d'habitation	11 730 000,00	11 730 000,00	
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	359 200,00	398 000,00	
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	15 000,00	15 000,00	
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	180 000,00	215 000,00	
7336	Droits de place	3 200,60	5 000,00	
7337	Droits de stationnement	111 000,00	112 000,00	
7343	Taxe sur les pylônes électriques	5 000,00	5 000,00	
7362	Taxes de séjour	990 000,00	1 000 000,00	
7366	Taxe sur les remontées mécaniques	970 000,00	970 000,00	
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	350 000,00	150 000,00	
74	Dotations, subventions et participations	1 980 450,00	1 981 000,00	
7411	Dotations forfaitaires	1 370 000,00	1 317 000,00	
74121	Dotations de solidarité rurale	117 150,00	148 400,00	
745	Dotations spéciales au titre des instituteurs	2 800,00	2 800,00	
7472	Régions		9 700,00	
7473	Départements	190 000,00	190 000,00	
74748	Autres communes		0,00	
7478	Autres organismes	280 000,00	290 000,00	
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	300,00	100,00	
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	20 000,00	23 000,00	
7488	Autres attributions et participations	200,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	1 636 600,00	1 740 000,00	
752	Revenus des immeubles	580 000,00	584 000,00	
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	1 051 600,00	1 050 000,00	
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	5 000,00	5 000,00	
7588	Autres produits divers de gestion courante		101 000,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		20 207 143,60	20 151 000,00	
(a) = (70+74+75+013)				
76	Produits financiers (b)	870 966,00	870 000,00	
761	Produits de participations	10,00	0,00	
76811	Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées	870 956,00	0,00	
76812	Sortie des emprunts à risques sans IRA capitalisées		870 000,00	
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,00	2 000,00	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 000,00	1 000,00	
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00	1 000,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		21 080 109,60	21 023 000,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	8 250 000,00	0,00	

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	8 250 000,00	0,00	
796	Transferts de charges financières	8 250 000,00	0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	6 653 000,00	0,00	
796	Transferts de charges financières	6 653 000,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		14 903 000,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		35 983 109,60	21 023 000,00	

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 023 000,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	96 414,00	200 000,00	
2031	Frais d'études		20 000,00	
203101	Etude aménagement lotissement les Béos	15 000,00	0,00	
203102	Etude aménagement secteur école alpe de Venosc	10 000,00	0,00	
203103	Etude aménagement arrière place alpe de Venosc (UCPA)	10 000,00	0,00	
20316	etude zone des Banchets	13 000,00	180 000,00	
20317	ETUDE HELISTATION		0,00	
20318	STATIONNEMENT DEUX ALPES	20 000,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires	28 414,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	200 000,00	250 000,00	
2041413	Communes du GFP - Projets d'infrastructures d'intérêt national		0,00	
20422	Privé - Bâtiments et installations		50 000,00	
204221	Subvention équipement pylone Bons	200 000,00	200 000,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 731 411,82	1 547 000,00	
2111	Terrains nus	246 100,00	1 043 000,00	
21111	Terrain pour déplacement pylone Bons	43 000,00	0,00	
21112	Acquisition terrains divers	300 000,00	0,00	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	450 000,00	0,00	
2152	Installations de voirie		20 000,00	
21521	signalétique	5 925,37	0,00	
21522	plaques de rues	10 500,00	0,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		1 200,00	
215711	Remise en état balayeuse	13 000,00	0,00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	104 940,00	100 000,00	
215789	Outillage ateliers	20 600,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		39 300,00	
21581	LITS DE CAMP SECURITE	1 124,55	0,00	
21582	panneaux routiers 2ème tranche	32 369,98	0,00	
21583	Jeux enfants		0,00	
21584	Machine à laver crèche + garderie + cuisine centrale	7 904,40	0,00	
21585	illuminations	3 434,00	0,00	
21586	Rampe alu déneigement Bons	518,40	0,00	
21587	Acquisition matériel divers bâtiments	11 580,00	0,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		120 000,00	
21811	RANGE PLANS CADASTRAUX	2 760,00	0,00	
21812	EQUIPEMENTS CUISINE CENTRALE	20 000,00	0,00	
21813	Changement luminaires 70W	50 000,00	0,00	
21814	Luminaires MDL	20 000,00	0,00	
21815	Sonorisation salle du Conseil	15 000,00	0,00	
2182	Matériel de transport	36 500,00	40 000,00	
21821	ACQUISITION DOKKER PM	19 151,12	0,00	
21822	ACQUISITION ISUZU	55 000,00	0,00	
21823	Acquisition PICK UP (Remplace FUMO X 2	37 200,00	0,00	
21824	Acquisition balayeuse	27 500,00	0,00	
21825	Acquisition véhicules électriques	80 000,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		100 000,00	
21831	Matériel informatique finances	28 100,00	0,00	
21832	Matériel informatique accueil saisonniers	1 000,00	0,00	
21833	Acquisition matériel informatique ST	5 000,00	0,00	
2184	Mobilier	2 000,00	14 700,00	
21841	Mobilier mairie	3 576,00	0,00	
21842	Mobilier écoles	2 100,00	0,00	
21843	Mobilier accueil saisonniers	1 300,00	0,00	
21844	Mobilier ST	2 000,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	11 268,00	68 800,00	
21880	MOBILIER URBAIN		0,00	

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
21882	DEFIBRILATEURS + DISPOSITIF TELEALERTE	9 000,00	0,00	
21883	Projecteur cinéma palais des Sports	13 000,00	0,00	
21884	Matériel Golf	15 000,00	0,00	
21885	Matériel palais des sports	9 000,00	0,00	
21886	Matériel motricité école VV	4 200,00	0,00	
21887	Acquisition jardinières	6 500,00	0,00	
21888	Jeux enfants	3 900,00	0,00	
21889	TELEVISEUR CHASAL LENTO	360,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 316 138,27	4 474 000,00	
2312	Agencements et aménagements de terrains	11 000,00	90 000,00	
23122	Piste forestière Alleau	10 000,00	0,00	
2313	Constructions	9 300,00	1 433 000,00	
231310	Aménagement bureau RH	35 000,00	0,00	
231316	Réaménagement Mairie	1 000,00	0,00	
231317	Entretien façades Garderie	80 000,00	0,00	
231318	Chalet du Lauvitel	45 000,00	0,00	
231319	Réfection façades Centre de Loisirs	11 000,00	0,00	
23132	Toilettes publiques Maison de la Montagne	70 000,00	0,00	
231325	Ad'Ap Accessibilité bâtiments	3 000,00	0,00	
2313253	ADAP CINEMA	10 000,00	0,00	
2313254	ADAP EGLIS MDL VILLAGE	20 000,00	0,00	
23133	Mise à niveau ascenseur Maison de la Mongagne	18 000,00	0,00	
231331	Reprise couverture vélux Garderie	2 500,00	0,00	
231332	Réfection salle musculation	80 000,00	0,00	
231333	Entretien façades Gendarmerie	33 500,00	0,00	
231334	chalet Dussine		0,00	
231338	Réhabilitation Maison 2 Alpes	1 036 460,00	0,00	
231339	Aérothème garage B.Arud	3 600,00	0,00	
231340	Etanchéité terrasse CTP	15 000,00	0,00	
231341	Extracteur air piscine VV	2 300,00	0,00	
231342	Etanchéité grand bassin + bassin toboggan piscine VV	70 000,00	0,00	
231343	Pompe doseuse piscine	8 000,00	0,00	
231344	Porte sectionnelle CTP	6 000,00	0,00	
231345	Déplacement relais radio ST	6 200,00	0,00	
231346	Changement IHM armoire piscine 1800	1 700,00	0,00	
231347	Changement ascenseur pôle intermédiaire	500,00	0,00	
231349	Réaménagement pôle intermédiaire	19 500,00	0,00	
231350	Création sanitaires PMR Chasal Lento	20 000,00	0,00	
23137	Réhabilitation Appts garage B.Arud	80 000,00	0,00	
23138	Réhabilitation la Cure VV	51 000,00	0,00	
23139	Réaménagement refuge Muzelle	45 000,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	24 200,00	2 951 000,00	
23151	Débit de la Selle	35 000,00	0,00	
2315210	Tourne à Gauche ZA des Ougiers	125 000,00	0,00	
2315211	Voie accès CTP	5 000,00	0,00	
2315212	Pose glissières sécurité	32 000,00	0,00	
2315213	Traitement barrières Travers	7 000,00	0,00	
2315214	ESCALIER MECANIQUE ZAC DU SOLEIL	50 000,00	0,00	
231523	travaux voirie	706 464,65	0,00	
2315230	Mur de soutènement Cuculet	22 000,00	0,00	
2315231	Secteur des Clarines	39 000,00	0,00	
2315233	Mur des Eymard		0,00	
2315234	amélioration éclairage public	12 811,42	0,00	
2315239	avenue de la Muzelle		0,00	
231525	Embellissement sentiers et jardin alpin		0,00	
231526	aménagements secteur Vikings ser palor et esplanade du Diable		0,00	
231527	agrandissement cimetière	-140 000,00	0,00	

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
231528	entretien des chemins		0,00	
231529	soutènement mur du Lautaret 3	39 300,00	0,00	
231531	Escalier Muzelle/Rouchas		0,00	
231532	Refection escalier Eglise/la Ville	21 500,00	0,00	
231535	Marquage au sol	50 000,00	0,00	
2318	Autres immobilisations corporelles		0,00	
23182	columbarium		0,00	
23183	travaux skate parc	297 302,20	0,00	
23184	REFECTION LOCAL DECHETS CIMETIERE		0,00	
23185	Aire de jeux place Alpe de Venosc	85 000,00	0,00	
23186	Terrain multisports MDL	100 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 100 (5)	217 110,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 102 (5)	770 430,00	200 000,00	
	Opération d'équipement n° 1026 (5)		150 000,00	
	Opération d'équipement n° 1034 (5)	2 352 528,78	400 000,00	
	Opération d'équipement n° 1038 (5)	95 554,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 104 (5)	68 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 1041 (5)	12 800,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 1042 (5)	4 300,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 106 (5)	185 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 109 (5)	140 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 110 (5)	175 000,00	200 000,00	
	Opération d'équipement n° 500 (5)	129 884,14	0,00	
	Opération d'équipement n° 509 (5)	849 685,35	0,00	
	Opération d'équipement n° 514 (5)	36 800,00	200 000,00	
	Opération d'équipement n° 515 (5)	85 840,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 516 (5)	5 854,45	0,00	
	Opération d'équipement n° 708 (5)	140 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 709 (5)	184 670,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 710 (5)	69 209,68	0,00	
	Opération d'équipement n° 711 (5)	50 536,30	0,00	
	Opération d'équipement n° 907 (5)	129 836,00	100 000,00	
	Total des dépenses d'équipement	11 047 002,79	7 721 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	61 370,00	0,00	
103	Plan de relance FCTVA	61 370,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	3 156,00	5 000,00	
13281	REVERSEMENT CNC	3 156,00	5 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	2 802 344,00	2 910 000,00	
1641	Emprunts en euros	2 800 000,00	2 910 000,00	
16878	Autres organismes et particuliers	2 344,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	700,00	0,00	
275	Dépôts et cautionnements versés	700,00	0,00	
	Total des dépenses financières	2 867 570,00	2 915 000,00	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	13 914 572,79	10 636 000,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	8 250 000,00	0,00	
	Charges transférées (9)	8 250 000,00	0,00	
4817	Pénalités de renégociation de la dette	8 250 000,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)	10 707 308,00	0,00	
13281	REVERSEMENT CNC	28 842,00	0,00	

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
1641	Emprunts en euros	5 339 233,00	0,00	
166	Refinancement de dette	5 339 233,00	0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		18 957 308,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		32 871 880,79	10 636 000,00	

+

RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
------------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 636 000,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	769 300,00	746 900,00	
1321	Etat et établissements nationaux	31 000,00	0,00	
1323	Départements	721 000,00	746 900,00	
13232	aménagement restaurant scolaire		0,00	
13233	travaux chalet du Lauvitel		0,00	
13234	Ad'ap Accessibilité bâtiments		0,00	
13237	aménagement salle activité école	17 300,00	0,00	
13238	aménagement secteur Diable		0,00	
1328	Autres		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 800 000,00	2 505 000,00	
1641	Emprunts en euros	2 800 000,00	2 505 000,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		3 569 300,00	3 251 900,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 271 000,00	797 100,00	
10222	F.C.T.V.A.	721 000,00	747 100,00	
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	50 000,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 500 000,00	0,00	
024	Produits de cessions		3 500 000,00	
Total des recettes financières		3 271 000,00	4 297 100,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		6 840 300,00	7 549 000,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	5 123 261,00	1 599 500,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	9 712 500,00	1 487 500,00	
1641	Emprunts en euros	8 250 000,00	0,00	
28031	Amortissements des frais d'études	51 681,23	50 000,00	
28032	Amortissements des frais de recherche et de développement		0,00	
28041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	13 088,00	15 000,00	
28051	Concessions et droits similaires	5 333,77	10 000,00	
28128	Autres agencements et aménagements de terrains		0,00	
28132	Immeubles de rapport	30 364,00	31 000,00	
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	2 126,29	2 000,00	
28145	Installations générales, agencements et aménagements	17 707,24	0,00	
28152	Installations de voirie		0,00	
281538	Autres réseaux	125 598,00	150 000,00	
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 790,29	12 000,00	
281571	Matériel roulant	50 403,00	60 000,00	
281578	Autre matériel et outillage de voirie	38 567,08	30 000,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	321 025,00	210 000,00	
281782	Matériel de transport	504,33	0,00	
28182	Matériel de transport	70 320,06	76 900,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 085,98	4 100,00	
28184	Mobilier	19 654,65	21 000,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	17 751,08	128 000,00	
4817	Pénalités de renégociation de la dette	687 500,00	687 500,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		14 835 761,00	3 087 000,00	
041	Opérations patrimoniales (9)	10 707 308,00	0,00	

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
1641	Emprunts en euros	5 339 233,00	0,00	
166	Refinancement de dette	5 339 233,00	0,00	
16878	Autres organismes et particuliers	28 842,00	0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		25 543 069,00	3 087 000,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		32 383 369,00	10 636 000,00	

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 636 000,00
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 102

LIBELLE : CENTRE AQUALUDIQUE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		29 580,00	^a 0,00	200 000,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	200 000,00		
2031	Frais d'études	0,00	0,00	200 000,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	29 580,00	0,00	0,00		
23136	Centre aqualudique	29 580,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	^d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		-200 000,00
---	--	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1026

LIBELLE : PARKING COTE BRUNE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		4 255,56	^a 0,00	150 000,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	150 000,00		
2031	Frais d'études	0,00	0,00	150 000,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	4 255,56	0,00	0,00		
2313	Constructions	4 255,56	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	^d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		-150 000,00
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1034

LIBELLE : PARKING ENTREE STATION

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		77 185,06	^a 0,00	400 000,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	400 000,00		
2031	Frais d'études	0,00	0,00	400 000,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	77 185,06	0,00	0,00		
231351	Parking entrée station + ctp	52 201,72	0,00	0,00		
2315	Installations, matériel et outillage techniques	24 983,34	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	^d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		-400 000,00
---	--	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 110

LIBELLE : ASCENSEURS

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		223,35	^a 0,00	200 000,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	223,35	0,00	200 000,00		
2313	Constructions	0,00	0,00	200 000,00		
231347	Changement ascenseur pôle intermédiaire	223,35	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	^d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		
Excédent de financement si positif		-200 000,00
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 514

LIBELLE : LAC DE LA MURA

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		28 924,43	^a 0,00	200 000,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	900,00	0,00	200 000,00		
2031	Frais d'études	900,00	0,00	200 000,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	28 024,43	0,00	0,00		
2315	Installations, matériel et outillage techniques	28 024,43	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	^d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		-200 000,00
---	--	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 907

LIBELLE : HELISTATION

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		28 134,00	^a 0,00	100 000,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
20317	ETUDE HELISTATION	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	28 134,00	0,00	100 000,00		
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	100 000,00		
23121	CREATION HELISTATION	28 134,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c	^d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		-100 000,00
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					51 713 760,50									
1641 Emprunts en euros (total)					51 713 760,50									
10017970/86/147	CAISSE EPARGNE DES ALPES PRELEV	26/08/2000		25/12/2001	922 316,55	F		6.05	5.8548		A	X	N	A-1
22088602	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	28/05/2004		01/05/2007	70 273,48	F		4.59	4.59		T	X	N	A-1
AR0101215(NV08)	CAISSE EPARGNE DES ALPES PRELEV	02/11/2004		01/03/2005	550 000,00	F		3.79	4.18854		A	X	N	A-1
N°220886	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	16/09/2004		01/04/2005	280 000,00	F		2.43	1.9796		S	P	N	A-1
0227360/007	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	10/11/2005		01/06/2006	125 000,00	F		2.72	2.0058		S	P	N	A-1
MIN220886EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	26/10/2005		01/06/2006	200 000,00	F		2.72	1.98732		S	P	N	A-1
MIN220886EUR02	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	30/09/2005		01/06/2006	250 000,00	F		2.72	1.96421		S	P	N	A-1
MIN220886EUR02	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	23/08/2005		01/03/2006	450 000,00	F		2.35	2.35		T	P	N	A-1
NV MON275321EUR	SFIL	20/11/2005		01/01/2006	910 000,00	F		3.23	3.99399		A	X	N	A-1
009634101/66604	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	10/05/2006		15/06/2006	1 053 000,00	F		3.99	4.38538		A	X	N	A-1
0255177/001	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	30/11/2006		01/01/2007	60 000,00	F		4.08	4.08		T	X	N	A-1
026893701/66588	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	09/11/2006		05/01/2007	505 000,00	F		4.01	4.66614		A	X	N	A-1
040843001	CRCA	22/02/2006		22/03/2006	1 000 000,00	F		3.48	3.48		A	X	N	A-1
MON275325EUR	SFIL	01/08/2005		01/08/2006	2 859 066,78	F		3.9	4.39301		A	X	N	A-1
	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	30/05/2007		04/06/2008	800 000,00	F		4.29	4.31366		A	X	N	A-1
33361/665917	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	30/09/2007		10/01/2008	1 017 000,00	F		4.29	4.51431		A	X	N	A-1
AR010211	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	15/11/2007		15/04/2008	132 000,00	F		4.38	4.38		A	X	N	A-1
MON519694EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	28/12/2007		01/04/2008	200 000,00	F		4.92	5.19151		T	X	N	A-1
3273289	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	21/08/2008		25/08/2009	100 000,00	F		4.84	4.84		A	X	N	A-1
3273290	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	21/08/2008		25/08/2009	100 000,00	F		4.78	4.78		A	P	N	A-1
5016894	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	21/08/2008		25/09/2009	90 000,00	F		4.78	4.78		A	P	N	A-1
A0108207000	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	30/06/2008		30/01/2009	1 000 000,00	F		4.82	4.89349		A	X	N	A-1

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A0108219000	CAISSE EPARGNE DES ALPES PRELEV	20/10/2008		25/02/2009	1 000 000,00	F		4.83	4.90265		A	X	N	A-1
	CRCA	27/06/2009		27/06/2010	167 500,00	F		3.69	3.69		A	X	N	A-1
	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES	27/06/2009		27/06/2010	100 000,00	F		3.83	3.83		A	X	N	A-1
3283199	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	25/02/2009		25/08/2009	50 000,00	F		4.48	4.48		T	X	N	A-1
MIN263810EUR	DEXIA CREDIT LOCAL	05/12/2008		01/10/2009	2 000 000,00	F		5.65	3.39942		T	C	N	A-1
MIN985047EUR	DEXIA CREDIT LOCAL	12/02/2007		01/01/2010	3 142 424,42	F		3.95	3.98407		A	X	N	E-3
MIN985049EUR	DEXIA CREDIT LOCAL	13/02/2007		01/01/2010	3 812 946,94	F		3.87	4.21066		A	X	N	E-1
264998	DEXIA CREDIT LOCAL	08/04/2009		01/04/2010	1 000 000,00	F		4.28	4.40759		T	X	N	A-1
A0110022000	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	25/01/2010		25/03/2010	300 000,00	F		3.75	3.83606		A	X	N	A-1
MON269822EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	23/07/2010		01/11/2010	51 250,00	F		2.46	2.46		T	X	N	A-1
MON269823EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	23/07/2010		01/11/2010	153 750,00	F		3.57	3.57		T	X	N	A-1
MON269824EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	23/07/2010		01/11/2010	29 000,00	F		2.46	2.46		T	X	N	A-1
MON269825EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	23/07/2010		01/11/2010	87 000,00	F		3.57	3.57		T	X	N	A-1
	CREDIT MUTUEL	16/08/2011		30/11/2011	600 000,00	F		4.7	4.98559		T	X	N	A-1
A0111517000	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	07/04/2011		25/03/2012	3 000 000,00	F		4.28	4.31366		A	X	N	A-1
A0111A92	CAISSE EPARGNE DES ALPES PRELEV	12/07/2011		25/03/2012	200 000,00	F		4.72	4.72488		A	X	N	A-1
N° 271820	DEXIA CREDIT LOCAL	15/09/2010		01/01/2011	207 000,00	F		2.12	2.21854		T	X	N	A-1
	CREDIT MUTUEL STRASBOURG	16/07/2012		28/02/2013	250 000,00	F		5.14	5.14		T	X	N	A-1
08937-201390 02	CREDIT MUTUEL	26/10/2011		29/02/2012	500 000,00	F		4.2	4.2		T	X	N	A-1
9033071/13825	CAISSE EPARGNE DES ALPES PRELEV	16/05/2012		25/10/2012	300 000,00	F		4.49	4.45172		T	X	N	A-1
	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	27/06/2013		25/10/2013	500 000,00	F		4.07	4.07		T	X	N	A-1
	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	02/01/2013		25/04/2013	250 000,00	F		4.5	4.5		T	X	N	A-1
9296916	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	28/10/2013		25/03/2014	500 000,00	F		3.9	3.9		T	X	N	A-1
MON279411EUR/	LA BANQUE POSTALE	02/05/2013		01/09/2013	500 000,00	F		3.78	3.78		T	C	N	A-1
A0115071000	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	17/04/2015		25/12/2015	1 500 000,00	F		2.04	2.04		A	X	N	A-1
	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	13/06/2016		25/08/2016	750 000,00	F		1.41	1.41		T	X	N	A-1

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	16/12/2016		01/01/2018	8 250 000,00	F		5.66	5.74493		A	C	N	A-1
0974368	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	02/11/2017		25/12/2017	1 700 000,00	F		1.23	1.24359		A	X	N	A-1
MIN255799EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOC	16/12/2016		01/01/2018	5 339 232,33	F		5.66	5.74417		A	P	N	A-1
5591897	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	11/09/2018		27/02/2019	2 800 000,00	F		1.35	1.35879		T	X	N	A-1
Total général					51 713 760,50									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2019											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		36 648 794,31					2 902 048,60	1 537 652,63	0,00	1 041 353,61
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		36 648 794,31					2 902 048,60	1 537 652,63	0,00	1 041 353,61
10017970/86/147	N	0,00		403 965,03	6,92	F		5.8548	48 053,06	24 439,88	0,00	0,00
22088602	N	0,00		6 878,19	0,08	F		4.59	6 878,19	78,93	0,00	0,00
AR0101215(NV08)	N	0,00		46 796,24	0,17	F		4.18854	46 796,24	1 956,08	0,00	0,00
N°220886	N	0,00		21 957,31	0,75	F		1.9796	21 957,31	0,00	0,00	0,00
0227360/007	N	0,00		19 709,97	1,92	F		2.0058	9 722,81	31,56	0,00	0,00
MIN220886EUR	N	0,00		31 535,95	1,92	F		1.98732	15 556,50	50,49	0,00	0,00
MIN220886EUR02	N	0,00		39 419,68	1,92	F		1.96421	19 445,68	0,00	0,00	0,00
MIN220886EUR02	N	0,00		70 316,12	1,92	F		2.35	34 714,03	2 724,92	0,00	0,00
NV MON275321EUR	N	0,00		143 731,38	1,00	F		3.99399	70 723,48	4 642,52	0,00	0,00
009634101/66604	N	0,00		448 489,22	6,42	F		4.38538	56 800,27	17 894,72	0,00	0,00
0255177/001	N	0,00		15 084,42	2,75	F		4.08	4 825,61	542,23	0,00	0,00
026893701/66588	N	0,00		241 600,63	7,00	F		4.66614	26 211,04	9 688,19	0,00	0,00
040843001	N	0,00		416 424,07	6,17	F		3.48	53 561,50	14 491,56	0,00	0,00
MON275325EUR	N	0,00		512 172,54	1,58	F		4.39301	249 840,43	20 252,16	0,00	4 333,95
	N	0,00		547 113,74	13,42	F		4.31366	29 320,00	23 471,18	0,00	12 772,68
33361/665917	N	0,00		672 471,02	13,00	F		4.51431	36 037,95	28 849,01	0,00	0,00
AR010211	N	0,00		72 387,68	8,25	F		4.38	6 652,27	3 390,76	0,00	0,00
MON519694EUR	N	0,00		142 262,23	14,00	F		5.19151	7 077,38	6 870,06	0,00	1 662,77
3273289	N	0,00		61 465,63	9,58	F		4.84	4 937,20	2 978,86	0,00	0,00
3273290	N	0,00		61 465,63	9,58	F		4.78	4 937,20	2 978,86	0,00	0,00
5016894	N	0,00		55 319,06	9,67	F		4.78	4 443,48	2 680,98	0,00	0,00
A0108207000	N	0,00		719 629,89	14,00	F		4.89349	33 648,47	35 167,91	0,00	30 823,02
A0108219000	N	0,00		711 010,22	14,08	F		4.90265	33 233,64	34 832,91	0,00	0,00
	N	0,00		19 610,22	0,42	F		3.69	19 610,22	723,62	0,00	0,00
	N	0,00		46 848,63	5,42	F		3.83	7 093,22	1 794,30	0,00	0,00
3283199	N	0,00		3 063,85	0,33	F		4.48	3 063,85	52,72	0,00	0,00
MIN263810EUR	N	0,00		1 075 000,00	10,50	F		3.39942	100 000,00	34 860,00	0,00	8 190,00

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2019											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
MIN985047EUR	N	0,00		2 620 889,95	20,00	F		3.98407	77 043,46	103 525,15	0,00	100 481,94
MIN985049EUR	N	0,00		3 180 128,90	20,00	F		4.21066	100 903,31	123 070,99	0,00	119 166,03
264998	N	0,00		149 477,49	1,00	F		4.40759	118 942,38	4 505,54	0,00	326,73
A0110022000	N	0,00		136 343,35	5,17	F		3.83606	20 660,40	5 183,89	0,00	3 381,31
MON269822EUR	N	0,00		25 403,57	6,58	F		2.46	3 503,30	592,78	0,00	0,00
MON269823EUR	N	0,00		79 361,51	6,58	F		3.57	10 590,32	2 692,48	0,00	0,00
MON269824EUR	N	0,00		14 374,52	6,58	F		2.46	1 982,39	335,41	0,00	0,00
MON269825EUR	N	0,00		44 907,02	6,58	F		3.57	5 992,57	1 523,55	0,00	0,00
	N	0,00		443 513,38	12,58	F		4.98559	26 050,26	20 390,46	0,00	1 798,57
A0111517000	N	0,00		2 200 931,58	12,17	F		4.31366	129 609,46	95 506,03	0,00	69 098,10
A0111A92	N	0,00		146 896,17	12,17	F		4.72488	8 441,94	6 933,50	0,00	0,00
N° 271820	N	0,00		104 781,82	6,75	F		2.21854	14 036,25	2 110,27	0,00	480,95
	N	0,00		167 004,28	8,83	F		5.14	15 982,27	5 862,45	0,00	0,00
08937-201390 02	N	0,00		305 079,14	7,83	F		4.2	32 796,41	12 301,27	0,00	0,00
9033071/13825	N	0,00		198 749,97	8,50	F		4.45172	18 986,11	8 607,17	0,00	1 479,76
	N	0,00		358 268,68	9,50	F		4.07	30 582,74	14 118,70	0,00	0,00
	N	0,00		173 315,39	9,00	F		4.5	15 469,25	7 540,59	0,00	0,00
9296916	N	0,00		364 438,38	9,92	F		3.9	30 414,41	13 771,87	0,00	0,00
MON279411EUR/	N	0,00		316 666,74	9,42	F		3.78	33 333,32	11 497,50	0,00	0,00
A0115071000	N	0,00		1 215 330,55	11,08	F		2.04	90 410,93	24 792,74	0,00	0,00
	N	0,00		647 341,43	12,58	F		1.41	46 680,06	8 881,42	0,00	0,00
	N	0,00		7 500 000,00	9,00	F		5.74493	750 000,00	430 395,83	0,00	387 356,25
0974368	N	0,00		1 596 106,74	13,92	F		1.24359	105 171,15	19 632,11	0,00	305,64
MIN255799EUR	N	0,00		5 253 755,20	40,00	F		5.74417	89 750,98	301 492,58	0,00	296 342,12
5591897	N	0,00		2 800 000,00	14,83	F		1.35879	169 573,90	36 943,94	0,00	3 353,79
Total général		0,00		36 648 794,31					2 902 048,60	1 537 652,63	0,00	1 041 353,61

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le 24/12/2018

SLO

ID : 038-200064434-20181217-DEL2018243-DE

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	A2.2

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.3
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
MIN985047EUR	DEXIA CREDIT LOCAL	3142 424,42	2620 889,95	3	30,00				0,00	0	3.98407	103 525,15	0,00	7,15 %
MIN985049EUR	DEXIA CREDIT LOCAL	3812 946,94	3180 128,90	1	30,00				0,00	0	4.21066	123 070,99	0,00	8,68 %
TOTAL (E)		6 955 371,36	5 801 018,85									226 596,14	0,00	15,83 %
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		6 955 371,36	3 180 128,90									226 596,14	0,00	15,83 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	50					
	% de l'encours	84,17%					
	Montant en euros	30 847 775,46					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1		1			
	% de l'encours	8,68%		7,15%			
	Montant en euros	3 180 128,90		2 620 889,95			
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2019 après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le 24/12/2018



ID : 038-200064434-20181217-DEL2018243-DE

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le 24/12/2018



ID : 038-200064434-20181217-DEL2018243-DE

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

 ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le 24/12/2018

SLO

ID : 038-200064434-20181217-DEL2018243-DE

RP 2019

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 500,00€			26/02/2010
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Autre matériel et outillage de voirie	8	
Linéaire	autre matériel et outillage d'incendie et de secours	6	
Linéaire	autres immobilisations corporelles	8	
Linéaire	autres installations, matériel et outillage technique	8	
Linéaire	Constructions sur sol d'autrui - agencements	12	
Linéaire	Installations, aménagement des bâtiments	15	
Linéaire	Licences	2	
Linéaire	Matériel bureau et informatique	3	
Linéaire	matériel de transport : P.Lourds	10	
Linéaire	mobilier	10	
Linéaire	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	5	26/03/2018
Linéaire	2033 NON SUIVIES DE TRAVAUX	5	26/03/2018
Linéaire	204111 Etat - Biens mobiliers, matériel et études	5	26/03/2018
Linéaire	204112 Etat - Bâtiments et installations	30	26/03/2018
Linéaire	204113 Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	26/03/2018
Linéaire	204131 Départements - Biens mobiliers, matériel et études	5	26/03/2018
Linéaire	204132 Départements - Bâtiments et installations	30	26/03/2018
Linéaire	204133 Départements - Projets infrastructures d'intérêt national	40	26/03/2018
Linéaire	2041621 CCAS - Biens mobiliers, matériel et études	5	26/03/2018
Linéaire	2041622 CCAS - Bâtiments et installations	30	26/03/2018
Linéaire	2041623 CCAS - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	26/03/2018
Linéaire	204171 Autres EPL - Biens mobiliers, matériel et études	5	26/03/2018
Linéaire	204172 Autres EPL - Bâtiments et installations	30	26/03/2018
Linéaire	204173 Autres EPL - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	26/03/2018
Linéaire	204181 Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	5	26/03/2018
Linéaire	204182 Autres org publics - Bâtiments et installations	30	26/03/2018
Linéaire	204183 Autres org publics-Projets infrastr. d'intérêt national	40	26/03/2018
Linéaire	20421 Privé - Biens mobiliers, matériel et études	5	26/03/2018
Linéaire	20422 Privé - Bâtiments et installations	30	26/03/2018
Linéaire	20423 Privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	26/03/2018
Linéaire	204411 Subv nature org publics-Biens mobiliers, matériel, études	5	26/03/2018
Linéaire	204412 Subv nature org publics - Bâtiments et installations	30	26/03/2018
Linéaire	204413 Subv nature org public-Projet infrastr. intérêt national	40	26/03/2018
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	26/03/2018
Linéaire	2132 Immeubles de rapport	30	26/03/2018
Linéaire	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	10	26/03/2018
Linéaire	21571 Balayeuses, laveuses, engins divers de voirie....	10	26/03/2018
Linéaire	21578 Barrières, cônes, plots, conteneurs...	10	26/03/2018

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le 24/12/2018

SLOK

BP 2019

ID : 038-200064434-20181217-DEL2018243-DE

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES			IV
ELEMENTS DU BILAN			A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			
Linéaire	2158 ascenseurs monte personnes	30	26/03/2018
Linéaire	2158 chariots élévateurs, appareil de levage..	10	26/03/2018
Linéaire	2158 matériel espaces vert	10	26/03/2018
Linéaire	2158 outillages électrique, groupe électrogène, compresseurs...	10	26/03/2018
Linéaire	2158 tracteurs agricoles, engins TP..	15	26/03/2018
Linéaire	2158 travaux liés à la neige de culture	20	26/03/2018
Linéaire	2182 véhicule Poids lourds, camions, bennes, nacelles...	15	26/03/2018
Linéaire	frais d'études NON SUIVIES DE TRAVAUX	5	26/03/2018
Linéaire	matériel de transport : V.légers	10	26/03/2018

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le 24/12/2018

SLO
BP 2019

ID : 038-200064434-20181217-DEL2018243-DE

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS**

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le 24/12/2018

SLO

ID : 038-200064434-20181217-DEL2018243-DE

RP 2019

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 910 000,00	2 910 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 910 000,00	2 910 000,00
1641	Emprunts en euros	2 910 000,00	2 910 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 910 000,00	0,00	D001 0,00	2 910 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		7 384 100,00	III 7 384 100,00
Ressources propres externes de l'année (a)		797 100,00	797 100,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	747 100,00	747 100,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	50 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		6 587 000,00	6 587 000,00
28031	Amortissements des frais d'études	50 000,00	50 000,00
28041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	15 000,00	15 000,00
28051	Concessions et droits similaires	10 000,00	10 000,00
28132	Immeubles de rapport	31 000,00	31 000,00
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	2 000,00	2 000,00
281538	Autres réseaux	150 000,00	150 000,00
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	12 000,00	12 000,00
281571	Matériel roulant	60 000,00	60 000,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	30 000,00	30 000,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	210 000,00	210 000,00
28182	Matériel de transport	76 900,00	76 900,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 100,00	4 100,00
28184	Mobilier	21 000,00	21 000,00
28188	Autres immobilisations corporelles	128 000,00	128 000,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	687 500,00	687 500,00
024	Produits de cessions	3 500 000,00	3 500 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 599 500,00	1 599 500,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	7 384 100,00	0,00	0,00	0,00	7 384 100,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 910 000,00
Ressources propres disponibles	IV 7 384 100,00
Solde	V = IV - II (6) + 4 474 100,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	RECETTES (b)				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	3 579 044,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	3 579 044,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	21 023 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	17,02%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le 24/12/2018

SLO

ID : 038-200064434-20181217-DEL2018243-DE

RP 2019

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le 24/12/2018



ID : 038-200064434-20181217-DEL2018243-DE

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le 24/12/2018

SLO

ID : 038-200064434-20181217-DEL2018243-DE

RP 2019

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574	53	SUBVENTION 2019	2 ALPES PETANQUE		3 900,00
6574	55	SUBVENTION 2019	2 ALPES SKATE PARK KREW		1 500,00
6574	17	SUBVENTION 2019	ACCA LA DIANE	Associations	4 000,00
6574	27	SUBVENTION 2019	ACCA VENOSC	Autres	2 600,00
6574	4	SUBVENTION 2019	AMICALE DON DU SANG	Associations	2 000,00
6574	2	SUBVENTION 2019	AMICALE SAPEURS POMPIERS	Associations	3 000,00
6574	14	SUBVENTION 2019	ASMV BASKET	Associations	9 000,00
6574	43	SUBVENTION 2019	AVALANCHE 2 THEATRE	Associations	1 500,00
6574	26	SUBVENTION 2019	BIBLIOTHEQUE CENTRE DOCUMENTATIO	Associations	300,00
6574	18	SUBVENTION 2019	CHORALE CHANT OISANS	Associations	150,00
6574	5	SUBVENTION 2019	CLUB MUSICAL DES DEUX ALPES	Associations	6 000,00
6574	22	SUBVENTION 2019	COOPERATIVE ECOLE MONT DE LANS	Associations	2 000,00
6574	1	SUBVENTION 2019	ECOLE JEUNES SAPEURS POMPIERS	Associations	1 900,00
6574	7	SUBVENTION 2019	FETE DES FOINS	Associations	5 000,00
6574	8	SUBVENTION 2019	FNACA	Associations	360,00
6574	11	SUBVENTION 2019	JUDO CLUB	Associations	6 500,00
6574	54	SUBVENTION 2019	LA TROUPE DU PLATEAU	Associations	1 000,00
6574	56	SUBVENTION 2019	L'ABEILLE DU VENEON		2 000,00
6574	24	SUBVENTION 2019	LES GENS DE PIED MOUTET	Associations	150,00
6574	32	SUBVENTION 2019	LIGUE CONTRE LE CANCER	Autres	150,00
6574	52	SUBVENTION 2019	OCCE ECOLE PRIMAIRE LES DEUX ALPES	Associations	3 200,00
6574	51	SUBVENTION 2019	OCCE office central de la coopération à l'école	Associations	2 000,00
6574	39	SUBVENTION 2019	OISANS SOLIDAIRE	Associations	150,00
6574	13	SUBVENTION 2019	OLGA	Associations	3 000,00
6574	37	SUBVENTION 2019	POLYFEMNA	Associations	150,00
6574	100	SUBVENTION 2019	RESERVE		6 700,00
6574	31	SUBVENTION 2019	SCOLAIRE Venosc	Autres	1 600,00
6574	10	SUBVENTION 2019	SKI CLUB DES 2 ALPES	Associations	98 000,00
6574	50	SUBVENTION 2019	TELETHON		150,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :			0,00				
TOTAL Recettes			TOTAL Dépenses				
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2	0	2	1	0	1
DGS 20 - 40 000 habitants	A	0	0	0	0	0	0
DGS 20-40 000 habitants	A	1	0	1	1	0	1
Directeur général Adjoint	A	0	0	0	0	0	0
Directeur Général Adjoint des services 20 - 40 000 habitants	A	1	0	1	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		28	0	28	28	0	28
ATTACHE	A	3	0	3	3	0	3
ATTACHE HORS CLASSE	A	1	0	1	1	0	1
ATTACHE PRINCIPAL	A	0	0	0	0	0	0
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES 20-40 000 HABITANTS	A	1	0	1	1	0	1
REDACTEUR	B	1	0	1	1	0	1
rédacteur	B	0	0	0	0	0	0
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	3	0	3	3	0	3
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	2	0	2	2	0	2
rédacteur principal de 1ere classe	B	0	0	0	0	0	0
rédacteur principal de 2eme classe	B	0	0	0	0	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	5	0	5	5	0	5
Adjoint administratif territorial	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif territorial principal de 1ere classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif territorial principal de 2eme classe	C	0	0	0	0	0	0
ADJOINT PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	8	0	8	8	0	8
ADJOINT PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	4	0	4	4	0	4
ADJOINT PRINCIPAL DE 1ere CLASSE	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE (c)		62	0	62	52	0	52
INGENIEUR EN CHEF	A	1	0	1	1	0	1

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Ingénieur en chef	A	0	0	0	0	0	0
TECHNICIEN	B	2	0	2	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	20	0	20	14	0	14
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	9	0	9	9	0	9
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	27	0	27	24	0	24
Adjoint technique territorial	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique territorial principal de 1ere classe	C	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique territorial principal de 2eme classe	C	0	0	0	0	0	0
AGENT DE MAITRISE	C	2	0	2	2	0	2
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE SOCIALE (d)		0	0	0	0	0	0
Agent spécialisé de 2eme classe des écoles maternelles	C	0	0	0	0	0	0
agent spécialisé principal de 1ere classe des écoles maternelles	C	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		24	0	24	22	0	22
INFIRMIER SOINS GENERAUX HORS CLASSE	A	3	0	3	3	0	3
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	B	0	0	0	0	0	0
AGENT SOCIAL	C	3	0	3	2	0	2
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	10	0	10	10	0	10
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	4	0	4	3	0	3
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	1	0	1	1	0	1
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	0	0	0	0	0	0
ATSEM PRINCIPAL DE 1ere CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	0	0	0	0	0	0

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
AUXILIAIRE PUERICULTURE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE SPORTIVE (g)		0	0	0	0	0	0
CONSEILLER DES APS	A	0	0	0	0	0	0
Conseiller des APS	B	0	0	0	0	0	0
EDUCATEUR APS	B	0	0	0	0	0	0
EDUCATEUR APS PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE (h)		4	0	4	5	0	5
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1	0	1	1	0	1
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1	0	1	1	0	1
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1	0	1	1	0	1
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	0	0	0	0	0	0
ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1	0	1	2	0	2
FILIERE ANIMATION (i)		1	0	1	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE POLICE (j)		5	0	5	5	0	5
BRIGADIER	C	1	0	1	1	0	1
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	4	0	4	4	0	4
GARDIEN	C	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		124	0	124	113	0	113

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le 24/12/2018

ID : 038-200064434-20181217-DEL2018243-DE

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJ ADM	C	ADM		0,00		
ADJ ADM PAL 2CL	N	ADM		0,00		
ATTACHE	N	ADM		0,00		
ATTACHE Pal	N	ADM		0,00		
ADJT TER ANIMATION	N	ANIM		0,00		
Adjt ter patr	N	CULT		0,00		
agent PAI ATSEM 2CI	N	MS		0,00		
Agent Social	N	MS		0,00		
assist soc ed	N	MS		0,00		
auxiliaire puer Pal 2CI	N	MS		0,00		
infirmier soin Gx CIN	N	MS		0,00		
conseiller APS	N	SP		0,00		
educateur APS Pal2CL	N	SP		0,00		
vacataire	N	SP		0,00		
adjt tech	N	TECH		0,00		
agent maitrise pal	N	TECH		0,00		
grade non statutaire	N	TECH		0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal**IV - ANNEXES****IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019****C1**

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS	01/01/2010	Fiscalité additionnelle	1,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le 24/12/2018

SLO

RP 2019

ID : 038-200064434-20181217-DEL2018243-DE

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le 24/12/2018

SLO

RP 2019

ID : 038-200064434-20181217-DEL2018243-DE

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le 24/12/2018

SLO

RP 2019

ID : 038-200064434-20181217-DEL2018243-DE

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2018 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2018 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2018 (%)
Taxe d'habitation	0,00	-100,000	18,110	0,000	0,00	-100,000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,00	-100,000	27,260	0,000	0,00	-100,000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	-100,000	49,010	0,000	0,00	-100,000
Cotisation foncière des entreprises	0,00	-100,000	32,240	-0,402	0,00	-100,000
TOTAL	0,00	-100,000			0,00	-100,000

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le 24/12/2018

SLO
BP 2019

ID : 038-200064434-20181217-DEL2018243-DE

COMMUNE LES DEUX ALPES - 38 - Budget Principal

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Maire,

A, le

Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session

A, le

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES : Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

